

## ACTION ÉDUCATIVE ET ENFANCE

Accueil de loisirs	<u>2</u>
Accueil périscolaire	<u>3</u>
Ludothèque	<u>4</u>
Multi-accueil et crèches familiales	<u>5</u>
Dispositions communes à l'ensemble des crèches	<u>6</u>
Restauration scolaire	<u>7</u>

## ARCHIVES MUNICIPALES

Reproductions et publications	<u>8</u>
-------------------------------	----------

## CULTURE ET PATRIMOINE

Musées et sites culturels patrimoniaux	<u>9</u>
Publications	<u>10</u>
Réseau des bibliothèques	<u>11</u>
Théâtre Jordi Pere Cerdà	<u>12</u>
Université du temps libre	<u>13</u>

## ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

Entretien des canaux et rivières	<u>14</u>
Nettoyage des espaces publics et privés	<u>15</u>

## FAMILLE ET JEUNESSE

Maisons de quartier	<u>16</u>
Service Jeunesse	<u>17</u>

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Droits de voirie des particuliers	<u>18</u>
Manifestations	<u>19</u>
Marchés de plein air	<u>20</u>

## PARKINGS

Parkings Arago et Saint-Martin	<u>21</u>
Tickets parking commerçants	<u>22</u>

## PRÊTS DE MATÉRIELS

Dispositions générales	<u>23</u>
Conditions de prêt	<u>24</u>
Remplacement de matériel	<u>25</u>
Défaillance de propriétaires privés	<u>26</u>

## REPROGRAPHIES

Photocopie et photographies	<u>27</u>
-----------------------------	-----------

## SANTÉ PUBLIQUE

Vaccinations	<u>28</u>
--------------	-----------

## SERVICES À LA POPULATION

Cimetières	<u>29</u>
État civil	<u>30</u>

## SPORT

Installations sportives	<u>31</u>
-------------------------	-----------

TARIFICATION DE BASE	Du 1er janvier 2022 au 31 août 2022							Du 1er septembre 2022 au 31 août 2023						
	QF7 < 300	QF6 301 à 400	QF5 401 à 600	QF4 601 à 900	QF3 901 à 1200	QF2 1201 à 1600	QF1 > 1600	QF7 < 300	QF6 301 à 400	QF5 401 à 600	QF4 601 à 900	QF3 901 à 1200	QF2 1201 à 1600	QF1 > 1600
<b>Résidents à Perpignan</b>														
Demi-journée avec repas	4,13 €	4,77 €	5,54 €	7,77 €	8,74 €	9,54 €	10,97 €	4,16 €	4,80 €	5,57 €	7,80 €	8,77 €	9,57 €	11,00 €
Demi-journée sans repas	2,30 €	2,50 €	3,00 €	4,50 €	5,40 €	6,10 €	7,10 €	2,30 €	2,50 €	3,00 €	4,50 €	5,40 €	6,10 €	7,10 €
1 journée avec repas	5,33 €	6,27 €	7,54 €	10,17 €	12,64 €	14,64 €	18,87 €	5,36 €	6,30 €	7,57 €	10,20 €	12,67 €	14,67 €	18,90 €
1 journée sans repas	3,50 €	4,00 €	5,00 €	6,90 €	9,30 €	11,20 €	15,00 €	3,50 €	4,00 €	5,00 €	6,90 €	9,30 €	11,20 €	15,00 €
<b>Résidents hors Perpignan</b>														
Demi-journée avec repas	9,46 €	9,96 €	11,76 €	13,16 €	14,56 €	16,16 €	18,86 €	9,49 €	9,99 €	11,79 €	13,19 €	14,59 €	16,19 €	18,89 €
Demi-journée sans repas	5,20 €	5,70 €	7,50 €	8,90 €	10,30 €	11,90 €	14,60 €	5,20 €	5,70 €	7,50 €	8,90 €	10,30 €	11,90 €	14,60 €
1 journée avec repas	12,76 €	13,76 €	16,86 €	19,36 €	21,56 €	23,46 €	25,26 €	12,79 €	13,79 €	16,89 €	19,39 €	21,59 €	23,49 €	25,29 €
1 journée sans repas	8,50 €	9,50 €	12,60 €	15,10 €	17,30 €	19,20 €	21,00 €	8,50 €	9,50 €	12,60 €	15,10 €	17,30 €	19,20 €	21,00 €

### Tarification à l'unité (sauf sur le site du mas Bresson)

Les mercredis et vacances scolaires, les enfants peuvent bénéficier de plusieurs prestations : journée avec repas, journée sans repas, demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas.

### Tarification forfaitaire\*\*

• une famille domiciliée à Perpignan, ayant inscrit leur enfant sur tous les mercredis situés entre deux périodes de vacances, c'est-à-dire un cycle scolaire complet, s'acquittera d'un forfait correspondant à l'ensemble du cycle, minoré de 30 %.

**Tarification "familles nombreuses" \*\*** proposée pour toutes les prestations. Elle s'applique lorsque les enfants d'une même famille sont présents simultanément sur une même période :

- plein tarif pour les deux premiers enfants inscrits,
- demi-tarif à partir du troisième enfant inscrit.

\*\* Les tarifications forfaitaires et "familles nombreuses" ne s'appliquent pas aux enfants hors Perpignan.



## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO  
TARIFS 2022

ID : 066-216601369-20211216-149050-DE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE Accueils du matin, en début et en fin de temps méridien et le soir de 17h à 18h15	ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022	ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023
<b>RÉSIDENTS À PERPIGNAN</b> - forfait mensuel		
QF ≤ à 300 €	4 €	5 €
301 ≤ QF ≤ 400 €	6 €	7 €
401 ≤ QF ≤ 600 €	8 €	9 €
601 ≤ QF ≤ 900 €	10 €	11 €
901 ≤ QF ≤ 1200 €	12 €	13 €
1201 ≤ QF ≤ 1600 €	14 €	15 €
QF > 1600 € (tarif de base applicable aux familles non allocataires)	15 €	16 €
<b>RÉSIDENTS HORS PERPIGNAN</b> - forfait mensuel à tarif unique		
	20 €	21 €
<b>PROJET SPORTIF PÉRISCOLAIRE</b> (classe à projet)		<b>ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022</b>
Forfait pour une année scolaire - tarif unique		15 €

**Quotient familial** : le tarif est calculé selon le quotient familial à l'inscription et en début d'année civile. Il appartiendra aux parents de signaler au service tout changement de situation.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux de l'OFIL, de l'Association LE SEUIL et du CADA. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Les QF des CAF d'autres départements sont pris en compte. Les familles d'enfants issus de la communauté des gens du voyage se verront appliquer les tarifs "Perpignan" sous réserve qu'ils puissent justifier d'une implantation temporaire sur le territoire de la commune attestée par les services de l'Éducation Nationale (CASNAV).

**Facture** : en cas de désaccord concernant la facturation, une étude du dossier sera possible sur une période de 2 mois à compter de la demande écrite formulée par la famille. Pour que les repas annulés ne soient pas facturés, l'annulation de repas doit être faite, impérativement, auprès du service 48h ouvrables avant.

**Absences** : toute absence de plus d'un mois, non justifiée, entraînera l'annulation de l'inscription. En cas d'absence d'un enfant sur le temps scolaire (notamment en matinée), ce dernier ne pourra être accepté en restauration scolaire ou en activités périscolaires.

**Radiation/Réinscription** : toute radiation, désinscription des enfants ou cessation d'activité et de participation doivent être signalées, en amont, par écrit au service. Pour la réinscription, en début d'année ou après radiation, elle ne pourra s'effectuer que si la famille est à jour de ses règlements. Si le compte de la famille est débiteur, l'inscription sera annulée et le dossier sera retourné. L'inscription ne pourra être renouvelée que si le compte de la famille est soldé.

**Chèques Emploi Services Universels (CESU)** : les familles auront la possibilité de régler les temps périscolaires à l'aide de CESU. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en conseil municipal le 12/11/15.

**Familles d'accueil** : pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, les familles d'accueil se verront appliquer la tarification correspondante à la tranche tarifaire médiane entre 601 et 900.

**Classes à projets sportifs** : un forfait annuel est fixé pour la participation des enfants aux activités sportives choisies sur les temps périscolaires. Ce forfait ne concernera que les enfants ne participant qu'à la seule activité sportive. Si les enfants participaient à d'autres temps périscolaires (matins, soirs), le forfait mensuel sera dû sur l'ensemble des mois pendant lesquels la présence de l'enfant a été enregistrée.

<b>Prestations - Résidents à Perpignan et hors Perpignan</b>	<b>2022</b>
<b>PAIEMENT à L'ACTIVITÉ</b> Pour des activités nécessitant un déplacement intra-muros : piscine, tennis, judo, escalade sur mur, plongée en piscine, vidéo	<b>1 €</b>
<b>LUDOTHÈQUE</b> Par séance	<b>1 €</b>

## Le paiement s'effectue par mensualisation sur une base horaire.

Le montant de la participation familiale est calculé en fonction des heures ou demi-heures de présence contractualisées.

- Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures, demi-heures réservées par contrat.
- Les repas, goûters et couches sont fournis par la collectivité.

STRUCTURES MULTI-ACCUEIL		Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	
Taux HORAIRE appliqué pour une famille de :	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan	
1 enfant	0,0619%	+ 30 % DU TARIF HORAIRE	
2 enfants	0,0516%		
3 enfants	0,0413%		
4 à 7 enfants	0,0310%		
8 à 10 enfants	0,0206%		

**Majoration** : tout dépassement d'horaire, avant ou après les horaires contractualisés, à partir de 11 minutes, donne lieu au paiement d'une demi-heure supplémentaire et d'une heure à partir de 41 minutes.

CRÈCHES FAMILIALES		Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	
Taux HORAIRE appliqué pour une famille de :	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan	
1 enfant	0,0516%	+ 30 % DU TARIF HORAIRE	
2 enfants	0,0413%		
3 à 5 enfants	0,0310%		
6 à 10 enfants	0,0206%		



# DISPOSITIONS COMMUNES

## À L'ENSEMBLE DES CRÈCHES

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO  
TARIFS 2022

ID : 066-216601369-20211216-149050-DE

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème CNAF.

### A - Les ressources prises en compte pour le calcul du revenu mensuel moyen de la famille

De façon générale, il sera fait référence **au revenu mensuel** du (ou des) parent(s) qui a (ont) la charge de l'enfant, en fonction des éléments pris en compte par la CAF ou la MSA, consultable sur le serveur CDAP ou sur présentation d'une attestation d'un de ces organismes.

Pour les familles non allocataires ou pour des cas particuliers (attente de n° CAF...), le calcul du revenu mensuel moyen pourra se faire en prenant en compte :

- le dernier avis d'imposition de la famille ou de non imposition (salaires et rémunérations, revenus mobiliers et immobiliers ...) avant tout abattement fiscal et avant déduction de toutes charges hormis les pensions alimentaires versées par l'un des conjoints à d'autres enfants ou à ses parents.
- Les revenus non imposables dits de substitution : le RSA, le complément libre choix de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l' A.P.E, l'A.P.I, l'A.A.H, les allocations UNEDIC, les bourses d'études...
- Les membres d'un couple ayant contracté un mariage ou un P.A.C.S. fournissent un avis commun, les membres d'un couple en union libre fournissent un avis d'imposition pour chacun d'eux.

Ces ressources servent de base au calcul du tarif qui sera appliqué durant l'année civile, il peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple.
- en cas de séparation ou de naissance.
- pour des raisons d'organisation personnelle une fois dans l'année civile.

La CAF fixe annuellement un plancher et un plafond de ressources à prendre en compte, variables selon la composition de la famille et applicables dans les cas suivants :

- en cas d'absence de ressources, ou de revenus inférieurs au montant plancher, les familles règlent une participation calculée sur la base du **plancher** annuel de ressources.
- en l'absence de documents (bulletins de salaire, avis d'imposition), permettant le calcul du tarif, la participation sera calculée sur la base du **plafond** annuel de ressources.
- dans le cas de revenus supérieurs au plafond, le montant plafond sera appliqué.

L'accueil des enfants du Conseil Départemental (enfants placés en famille d'accueil ainsi que les familles demandeurs d'asile) fera l'objet d'une tarification spécifique, fixée par la CAF sur la base du montant plancher.

L'accueil d'urgence (difficultés familiales, décès rupture, divorce, relogements...) d'enfants dont les revenus des parents ne sont pas connus, fera l'objet d'une tarification temporaire de 3 mois (reconductible une fois) sur la base du montant plancher fixé par la CAF.

### B - Les déductions pourront donner lieu à déductions

- les absences pour maladies à éviction obligatoire (arrêté du 3 mai 1989), dès le premier jour, sur présentation d'un certificat médical.
- Les absences pour hospitalisation dès le premier jour sur présentation du certificat d'hospitalisation.
- dès le premier jour d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical.
- les absences lors de circonstances exceptionnelles imputables au gestionnaire (grève, formation de personnels...).
- lors de la période d'adaptation, les heures réalisées pendant les trois premiers jours ne seront pas facturées.

### C - Révision des forfaits

**Le forfait mensuel** s'applique pour tous les mois où l'enfant est inscrit (congrés annuels inclus).

**Le forfait peut être révisé :**

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple (fournir une attestation de l'employeur).
- pour des raisons d'organisation personnelle, une fois dans l'année civile et pour une période minimum de 6 mois, sous réserve de l'accord de la directrice de la structure.

### D - Enfants porteurs de handicap

Le tarif horaire est minoré dans le cas où un enfant en situation de handicap est à la charge de la famille, accueilli ou non au sein de la structure. Le taux d'effort applicable est celui auquel la famille pourrait prétendre si elle avait un enfant supplémentaire. La famille devra produire une attestation enfant porteur d'un handicap (AEEH).

### E - Entrées et sorties

Les entrées ou départs d'enfants (**après un mois de préavis**), en cours de mois donneront lieu au paiement d'un forfait proratisé :

- pour les entrées : au prorata des jours contractualisés, entre le jour de l'admission (après adaptation) et la fin du mois.
- pour les départs : au prorata des jours contractualisés, entre le début du mois et la date de départ incluse.

Tout accueil supplémentaire non contractualisé sera facturé en sus du forfait mensuel.

### F - Autres dispositions

**Extérieurs** : les résidents hors Perpignan se verront appliquer une majoration du tarif horaire de 30 % (applicable dès le mois suivant en cas de déménagement).

**Renseignements complémentaires** : les autres modalités de contractualisation et d'encaissement des sommes dues sont précisées dans les règlements intérieurs des structures.

**Chèques Emploi Services Universels (CESU)** : les familles auront la possibilité de régler à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la régie de recettes de chacune des structures. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en conseil municipal le 26/02/2007.

Prestations	ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 du 1er janv. au 31 août 2022	ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 du 1er sept. au 31 déc. 2022
<b>RÉSIDENTS À PERPIGNAN</b>		
TARIFS SOCIAUX		
QF ≤ à 300 €	1,83 €	1,86 €
301 ≤ QF ≤ 400 €	2,27 €	2,30 €
401 ≤ QF ≤ 600 €	2,54 €	2,57 €
601 ≤ QF ≤ 900 €	3,27 €	3,30 €
901 ≤ QF ≤ 1 200 €	3,34 €	3,37 €
1201 ≤ QF ≤ 600 €	3,44 €	3,47 €
QF > 1600 € (tarif de base applicable aux familles non allocataires)	3,87 €	3,90 €
P.A.I. (projet d'accueil individualisé)	1,83 €	1,86 €
<b>RÉSIDENTS HORS PERPIGNAN</b>		
P.A.I. (projet d'accueil individualisé)	2,27 €	2,30 €

Les dispositions "familles nombreuses" ne sont pas appliquées à la restauration scolaire.

Prestations	2022
<b>Reproductions</b>	
Format A4 noir et blanc	0,30 €
Format A4 couleur	0,50 €
Format A3 noir et blanc	0,40 €
Format A3 couleur	1 €
Format plan > A3 < 0,90 X 1 M	3 €
Reproduction numérique photographique	3 €
Reproduction numérique avec scanner	3 €
<b>Publications</b>	
Le Conservatoire de Perpignan, 150 ans de musique	9,15 €
L'institut Jean Vigo de Perpignan, 30 ans de culture cinématographique	11,45 €
Le Théâtre municipal de Perpignan 1811-1914	9,15 €
Perpignan : de la place forte à la Ville ouverte (Xe-XXe siècle) - Tome I ou II	11,45 €
Le faubourg de Perpignan	6,10 €
Les cloîtres démontés de Perpignan et du Roussillon	14,50 €
Perpignan, l'histoire des juifs dans la ville	21 €
Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du Moyen-Âge à nos jours	17,50 €
Les catholiques et la cathocité aujourd'hui à Perpignan	12,60 €
Perpignan, l'histoire des protestants dans la ville (XVIe-XXIe siècle)	14 €
Perpignan, l'histoire des musulmans dans la ville du Moyen-Âge à nos jours	17,50 €
L'islam en France aujourd'hui	14 €
Perpignan, l'histoire des francs-maçons dans la ville	17,50 €
Le franc-maçon dans la cité	12,60 €
Perpignan, l'histoire de l'hôpital dans la ville (1116-2016)	18 €



Prestations	2022
<b>MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE</b>	<b>Gratuit</b>
<b>MUSÉE DES MONNAIES ET MÉDAILLES JOSEPH PUIG</b>	<b>Gratuit</b>
<b>CASA PAÏRAL</b>	<b>2 €</b>
<b>Établissements scolaires et périscolaires.</b> <b>Sur présentation d'un justificatif nominatif :</b> enfant et jeune de moins de 26 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées, personne handicapée (avec accompagnant), bénéficiaire du Pass culture de l'université Via Domitia , porteur de la Carte Culture (avec accompagnant), membre de l'ICOM, membre des associations "Amis des musées" de la Ville de Perpignan et de la Société agricole, Scientifique et Littéraire des P.O, adhérent du COS de la Ville de Perpignan, journaliste (dans le cadre d'un reportage) et professionnel du Comité Régional de Tourisme, du Comité Départemental du Tourisme et de l'Office du Tourisme intercommunal de Perpignan Méditerranée Métropole, partenaire et prêteur autour des expositions temporaires. <b>Gratuité totale pour tous lors de la "Nuit des Musées" et des "Journées du Patrimoine".</b>	<b>Gratuit</b>
Pass Patrimoine 66	<b>1 €</b>
<b>FORFAITS GROUPES visites guidées</b>	
Groupe de jeunes (moins de 26 ans) résidant à Perpignan dans la limite de 2 visites par structure ou établissement / an	<b>Gratuit</b>
Groupe de jeunes résidant hors perpignan	
jusqu'à 45 mn	<b>50 €</b>
jusqu'à 1h30	<b>80 €</b>
durée 2h	<b>110 €</b>
durée demi-journée	<b>125 €</b>
durée journée	<b>200 €</b>
<b>FORFAITS ATELIERS avec intervenant extérieur</b>	
durée 1h	<b>50 €</b>
durée 1h30	<b>75 €</b>
durée 2h	<b>100 €</b>
<b>FORFAIT INDIVIDUEL</b>	
Ateliers spécifiques (prix par personne)	<b>2 €</b>
<b>ANNIVERSAIRES au musée</b>	<b>80 €</b>
<b>Retenue pour annulation non justifiée</b> (au minimum 48 h avant pour toutes les prestations payantes)	<b>40 €</b>

Prestations	2022
<b>CATALOGUES</b>	
Catalogue petit format	8 €
Catalogue moyen format (56 à 64 pages)	18 €
Catalogue grand format	20 €
<b>DIVERS</b>	
Marque-pages	0,50 €
Cartes postales œuvres des expositions	1 €
Affiches de promotion des expositions	2 €
Plaquettes expositions "Prestige"	2 €
Médaille commémorative / touristique	2 €
Reproductions d'affiches anciennes	5 €
Pin's	3 €
<b>CATALOGUES "ARTS PLASTIQUES"</b>	
Rigaud intime	20 €
Alain Kleinmann	20 €
Balbino Giner 1955-2005	18 €
Jean Labellie, œuvres 1940-2010	8 €
Michel Latte, Lieux d'être	20 €
Peter Klasen	20 €
Michel Brigand	20 €
Sébastien Frère	8 €
<b>CATALOGUES "PATRIMOINE"</b>	
Ruscino I	35 €
Le Premier Moyen-Âge de Ruscino	35 €
Perpignan tout simplement	5 €
Découvertes et redécouvertes du patrimoine perpignanais	8 €
Le Castillet et la citadelle de Perpignan dans l'histoire	24 €
Promenade géologique de Perpignan	4,10 €

Prestations	2022
<b>CATALOGUES "NUMISMATIQUE"</b>	
Les monnaies Gauloises du musée Puig Tome II	8,50 €
Les monnaies Byzantines du musée Puig	8,50 €
Monnaies d'or de l'Europe avant la découverte des Amériques	8,50 €
Les monnaies Catalanes : "la révolte des Ségadors" 1640-1652	8,50 €
La numismatique des années de guerre 1939-1945	8,50 €
Les Dominicains de Perpignan	8,50 €
Les poids de villes du musée Puig	8,50 €
Les Ibères en Roussillon et Cerdagne	8,50 €
Les faux en numismatique (1998)	8,00 €
Les animaux dans la monnaie antique	8,50 €
Pallofes et églises de Catalogne (XIIIe- XVIIIe siècle)	8,50 €
La marche vers l'Euro	8,50 €
Mémoire pierre et d'airain : 6 monuments et monnaies antiques	10 €
<b>DIVERS</b>	
Perpignan fête les 20 ans du Festival International du Disque	20 €
Charles Berbérien au Castillet	20 €

Remise tarifaire pour dépôt-vente des catalogues de la Ville dans les librairies de Perpignan

Prestations	2022
<b>ABONNEMENT ANNUEL JEUNES (0 à 18 ans)</b>	
Résidents à Perpignan et hors Perpignan	<b>Gratuit</b>
<b>ABONNEMENT ANNUEL ADULTES</b>	
Résidents à Perpignan	<b>Gratuit</b>
Portage à domicile pour les habitants de Perpignan	<b>Gratuit</b>
Résidents hors Perpignan et hors PMM	<b>23 €</b>
Carte RESOLU réseau bibliothèques Perpignan Méditerranée Métropole	<b>18 €</b>
<b>ABONNEMENT ANNUEL À TARIF RÉDUIT</b>	
Pour les personnes n'habitant pas Perpignan : étudiant, jeune de 19 à 26 ans, demandeur d'emploi, personne handicapée, bénéficiaire RSA ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	<b>5 €</b>
<b>ABONNEMENT ANNUEL "COLLECTIVITÉ"</b>	
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes installés à Perpignan avec des dépôts renouvelés de documents tous les 3 mois	<b>30 €</b>
Résidences seniors installées à Perpignan avec prêts individuels aux résidents	<b>96 €</b>
Carte collectivité Jeunesse pour les professionnels de l'enfance et de l'éducation résidant ou exerçant à Perpignan	<b>Gratuit</b>
<b>IMPRESSIONS ET PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS</b>	
A4 noir et blanc - 1 face	<b>0,30 €</b>
A4 couleur - 1 face	<b>0,60 €</b>
A3 noir et blanc - 1 face	<b>0,40 €</b>
A3 couleur - 1 face	<b>0,80 €</b>
Tote bag (sac en toile)	<b>2,50 €</b>
<b>REPLACEMENT CARTE D'ABONNÉ PERDUE</b>	<b>2 €</b>

Prestations	2022
<b>Mise à disposition du régisseur général municipal</b>	Gratuit
<b>Mise à disposition du matériel scénique attaché au théâtre</b>	Gratuit
<b>Agent de sécurité ADS (présence du public)</b>	
Redevance forfaitaire de base pour 3 heures de service	75 €
Redevance par heure supplémentaire de service	25 €
<b>Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (présence du public)</b>	
Redevance forfaitaire de base pour 3h de service d'un agent SSIAP 2 et deux agents SSIAP 1	270 €
Redevance par heure supplémentaire de service	90 €
<b>Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (répétitions, balances, préparation de la manifestation)</b>	
Redevance forfaitaire de base pour 3h de service d'un agent SSIAP 1	90 €
Redevance par heure supplémentaire de service	30 €
<b>Nettoyage</b>	
Redevance forfaitaire pour nettoyage après spectacle (scène+salle+loges+sanitaires)	150 €
Redevance forfaitaire pour nettoyage des loges par jour d'occupation avant la date de la manifestation (scène+loges+sanitaires)	50 €
Redevance forfaitaire pour nettoyage après conférence (scène+salle+sanitaires) ou nettoyage Salle Cocteau	100 €

Prestations	2022
<b>Résidents Perpignan</b>	
Inscription générale	78 €
Inscription option	55 €
Inscription option supplémentaire	30 €
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
Inscription générale	98 €
Inscription option	75 €
Inscription option supplémentaire	40 €

<b>Prestations</b>	<b>2022</b>
<b>Catégorie 1</b>	
Parcelles situées sur les communes d'Ille sur têt - Néfiach - Millas - Saint Féliu d'Amont - Saint Féliu d'Avall - Thuir - Perpignan - Ponteilla - Canohes - Toulouges - Le Soler	<b>114,57 €</b>
Catégorie 1 A : applicable aux structures de type "Association Syndicale Autorisée" (ASA)	<b>57,28 €</b>
<b>Catégorie 2</b>	
Parcelles situées sur les communes de Saleilles - Villeneuve de la Raho - Cabestany	<b>93,28 €</b>
Catégorie 2 A : tarif applicable aux structures de type "Association Syndicale Autorisée" (ASA)	<b>46,71 €</b>
<b>Catégorie 3</b>	
Parcelles situées sur Perpignan dont les secteurs Mailloles irrigation via le Ganganeil	<b>46,71 €</b>
Catégorie 3 A : tarif applicable aux structures de type "Association Syndicale Autorisée" (ASA)	<b>23,35 €</b>
<b>Catégorie 4</b>	
Irrigation des espaces sportifs et d'agrément - Tarif au mètre cube (m3)	<b>0,51 €</b>
<b>Minimum de perception</b>	<b>15,30 €</b>

Prestations	2022
<b>Débroussaillage et nettoyage de terrains - au mètre carré</b>	
- de 0 à 100 m <sup>2</sup>	3,06 €
- de 100 à 1 000 m <sup>2</sup>	2,40 €
- de 1 000 m <sup>2</sup> à 10 000 m <sup>2</sup>	1,95 €
- plus de 10 000 m <sup>2</sup>	1,96 €
Forfait frais de gestion "Entretien des terrains non bâtis"	176,81 €
<b>Élagage - au mètre linéaire</b>	
- inférieur à 50 mètres	16,32 €
- supérieur à 50 mètres	35,19 €
Forfait frais de gestion "Élagage pour les végétaux débordant sur le domaine public"	176,81 €
<b>Enlèvement dépôts sauvages</b> (dépôts abandonnés sur l'espace public ou privé pouvant être traités dans les installations classées de catégories 2 et 3)	
Dépôt inférieur à 1 tonne - forfait par intervention	294,96 €
Dépôt supérieur à 1 tonne	
- frais d'enlèvement - forfait par tranche d'une demi-journée minimum	382,03 €
- traitement des déchets - à la tonne	194,70 €
Forfait frais de gestion "Dépôt supérieur à 1 tonne" - par dossier	176,81 €
<b>Enlèvement déjections canines</b>	
Forfait par intervention	97,88 €
<b>Remise en état du domaine public</b>	
Frais de nettoyage - à l'heure (frais de personnel : 38,40€ / engins + coût de fonctionnement : 51,60€)	97,88 €
Frais de gestion - par dossier	176,81 €

Prestations	Quotient familial < 300	Quotient familial 301 à 400	Quotient familial 401 à 600	Quotient familial 601 à 900	Quotient familial 901 à 1200	Quotient familial 1201 à 1600	Quotient familial > 1600
<b>Activités (type A)</b>							
Activités gratuites nécessitant exclusivement le déplacement (plage, promenade, marche active, etc...)	1 €	1 €	1 €	1 €	2 €	2 €	2 €
<b>Activités (type B) demi-journée</b>							
Activités payantes avec ou sans transport	2 €	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	6 €
<b>Activités (type B) journée</b>							
Activités payantes avec ou sans transport	3 €	4 €	5 €	6 €	8 €	9 €	10 €
<b>Spectacles culturels</b>							
Théâtres, spectacles (hors Boitaclous)	4 €	5 €	6 €	6 €	7 €	8 €	9 €



Prestations		Quotient familial < 300	Quotient familial 301 à 400	Quotient familial 401 à 600	Quotient familial 601 à 900	Quotient familial 901 à 1200	Quotient familial 1201 à 1600	Quotient familial > 1600
<b>CAP ADOS et séjours</b>								
Externat 5 jours Pyrénées-Orientales	1er enfant	30 €	35 €	40 €	50 €	60 €	70 €	85 €
	A partir du 2 <sup>ième</sup> enfant	22 €	27 €	32 €	35 €	40 €	47 €	57 €
Séjour 5 jours internat hors Pyrénées-Orientales	1 enfant	70 €	84 €	100 €	120 €	144 €	173 €	208 €
	A partir du 2 <sup>ième</sup> enfant	61 €	73 €	88 €	106 €	127 €	152 €	182 €
Internat 5 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	50 €	60 €	70 €	85 €	110 €	130 €	156 €
	A partir du 2 <sup>ième</sup> enfant	44 €	53 €	64 €	77 €	93 €	112 €	135 €
Internat 7 jours Pyrénées-Orientales	1 enfant	70 €	84 €	100 €	120 €	144 €	173 €	208 €
	A partir du 2 <sup>ième</sup> enfant	61 €	73 €	88 €	106 €	127 €	152 €	182 €
<b>CLUB ADOS</b>								
Club presse, photo, art, pass culture	1 enfant	12 €	14 €	16 €	19 €	22 €	26 €	30 €
	A partir du 2 <sup>ième</sup> enfant	11 €	12 €	14 €	17 €	20 €	24 €	28 €
Club rando (2 jours / 1 nuit)	1 enfant	20 €	24 €	29 €	35 €	42 €	50 €	60 €
	A partir du 2 <sup>ième</sup> enfant	18 €	22 €	25 €	32 €	38 €	45 €	55 €
<b>SERVICE JEUNESSE</b>								
Demi-journée		2 €	3 €	4 €	4 €	5 €	6 €	6 €
Journée sans repas		3 €	4 €	5 €	6 €	8 €	9 €	10 €
Journée avec repas		5 €	6 €	7 €	8 €	10 €	12 €	14 €
Séjour dans le département (par nuit)		10 €	11 €	12 €	15 €	16 €	18 €	20 €
Séjour hors département (par nuit)		12 €	13 €	14 €	17 €	19 €	22 €	25 €
Sortie spectacle sans ateliers		5 €	6 €	7 €	8 €	10 €	12 €	14 €
Sortie sans activités		1 €	1 €	1 €	1 €	2 €	2 €	2 €

## DROITS DE VOIRIE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

**SLO**  
**TARIFS 2022**

ID : 066-216601369-20211216-149050-DE

Prestations	2022
Redevance pour l'établissement d'un point de vente d'hydrocarbures (taxe d'autorisation d'installation) - Droit fixe	55 €
Redevance pour le renouvellement de l'autorisation d'un point de vente d'hydrocarbures - Droit fixe	28,50 €

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

#### Chantiers de construction

Clôtures en planches - par mois au m <sup>2</sup>	2,95 €
Occupation temporaire clôturée - par mois au m <sup>2</sup>	5,40 €
Dépôt de matériaux non-clôturé - par semaine au m <sup>2</sup>	48,50 €
Baraques de chantiers - par jour à l'unité	5,45 €
Dépôt de benne, container - par semaine à l'unité	48,50 €
Supplément affichage/clôture - par mois et par panneau	270 €
Engins élévateurs - par mois à l'unité	251 €
Support temporaire de candélabres, de poteau EDF ou France télécom - par mois à l'unité	108 €

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

#### Échafaudages - travaux sur façades (le propriétaire en faisant la demande sera exonéré du 1er mois d'occupation)

Occupation temporaire - par semaine au m <sup>2</sup>	12,90 €
Facturation de clef manuelle non rendue	56 €

*Toute période d'occupation du domaine public communal commencée est due, ainsi que les modifications de périodes non signalées.*

Prestations en régie	2022
Mise à disposition d'une équipe comprenant (par heure d'immobilisation) 1 agent de maîtrise et son véhicule / 2 agents polyvalents avec leur véhicule	137 €
Mise à disposition d'une équipe comprenant (par heure d'immobilisation) 1 agent de maîtrise et son véhicule / 3 agents polyvalents avec leur véhicule	158 €
Mise à disposition d'un chauffeur poids-lourd et son camion (par heure d'immobilisation)	188 €
Mise à disposition d'un chauffeur d'engin et un élévateur (par heure d'immobilisation)	133 €
Plus-value sur les prix unitaires pour immobilisation du personnel intervenant dans le cadre d'une astreinte jour ouvrable (pourcentage de plus-value)	50%
Plus-value sur les prix unitaires pour immobilisation du personnel intervenant dans le cadre d'une astreinte nuits ou jours fériés (pourcentage de plus-value)	100%
Mise à disposition de signalisation de chantier, de balisage (toute journée commencée est due)	354 €
Fourniture d'enrobés à froid (prix à la tonne)	186 €
Fourniture de matériaux concassés ou sable (prix à la tonne)	22 €
Frais de gestion (par dossier)	173,34 €

Droits de trottoir	2022
--------------------	------

*Pour toute demande de réfection de trottoir, la Ville de Perpignan apporte une aide financière au requérant qui en fera la demande, selon la base de subvention stipulée ci-dessous. Ces travaux seront réalisés sous le contrôle et la validation de la Division Voirie, tenant compte de la physionomie des lieux existante, les réfections le long de la façade dans son intégralité seront privilégiées.*

Subvention revêtement en béton - Droit fixe / m <sup>2</sup>	20 €
Subvention revêtement en enrobé - Droit fixe / m <sup>2</sup>	15 €



# MANIFESTATIONS

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO  
TARIFS 2022

ID : 066-216601369-20211216-149050-DE

PRESTATIONS	2022
<b>Terrasses couvertes et fermées</b> - par m <sup>2</sup>	
Première catégorie - par an	120 €
Deuxième catégorie - par an	90 €
Troisième catégorie - par an	70 €
Création - par mois	12 €
<b>Terrasses semi couvertes et fermées</b> - par m <sup>2</sup>	
Première catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	100 €
Création - par mois	9 €
Deuxième catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	78 €
Création - par mois	7 €
Troisième catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	54 €
Création - par mois	4,60 €
<b>Terrasses non couvertes</b> - par m <sup>2</sup>	
Première catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	82 €
Création - par mois	7,50 €
Estivale - du 01.06 au 30.09	56 €
Création - par mois	15 €
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)	60 €
Création - par mois	13 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	65 €
Création - par mois	11 €
Deuxième catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	65 €
Création - par mois	6 €
Estivale - du 01.06 au 30.09	44 €
Création - par mois	11,50 €
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)	47 €
Création - par mois	9 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	50 €
Création - par mois	6,70 €
Troisième catégorie	
Période annuelle - du 01.01 au 31.12	36 €
Création - par mois	3,60 €
Estivale - du 01.06 au 30.09	25 €
Création - par mois	6,70 €
Estivale+2 - 01.05 au 31.10 (uniquement place stationnement)	27 €
Création - par mois	5,90 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	29,10 €
Création - par mois	4,10 €
<b>Extension terrasses soirées exceptionnelles</b> - par m <sup>2</sup> et par jour	
Hors animations à l'initiative des établissements	1,20 €
<b>Terrasses sans autorisation préalable</b> - par m <sup>2</sup> et par jour	25,50 €
<b>Manifestation ou animation exceptionnelle</b> - par m <sup>2</sup> et par jour (gratuit le dimanche)	
Première catégorie	10,50 €
Deuxième catégorie	8,40 €
Troisième catégorie	5,40 €
<b>Stationnement Taxis</b>	
Droit de mutation	1 800 €
Voiture de place (an)	270,30 €

PRESTATIONS	2022
<b>Conservateurs à glace</b>	
Estivale - du 01.06 au 20.09	102 €
Estivale+4 - du 01.03 au 31.10	122,40 €
<b>Petits appareils automatiques</b> - par unité	
Première et deuxième catégories	20,40 €
Troisième catégorie	18,40 €
<b>Parc des attractions Foire Saint-Martin</b>	
Spectacles / Attractions - par m <sup>2</sup>	
Grand manège adultes jusqu'à 200 m <sup>2</sup>	5 €
Grand manège adultes à partir de 201 m <sup>2</sup>	4 €
Manèges enfantins	5 €
Pâtisseries, confiseries, buvettes	10 €
Tirs, jeux d'adresse, loteries	10 €
Appareils automatiques (l'unité), boissons, jeux, barbe à papa, etc...	105 €
Caution "Zone Bleue"	1 000 €
Location Plot Béton 2,5T (période)	20 €
<b>Bascules automatiques enfants et autres appareils</b> (distributeurs boissons) - par unité	
Première et deuxième catégories	91,80 €
Troisième catégorie	81,60 €
<b>Étalages, jardinières, dépôts de marchandises</b> - par m <sup>2</sup> et par an	
Moins de 0,40 de saillie	
Première et deuxième catégories	40,80 €
Troisième catégorie	22,50 €
Plus de 0,40 de saillie	
Première et deuxième catégories	71,40 €
Troisième catégorie	36,80 €
<b>Marquises</b> - par m <sup>2</sup> et par an	
Première catégorie	16,40 €
Deuxième catégorie	12,80 €
Troisième catégorie	9,20 €
<b>Stores verticaux, bannes</b> - par m <sup>2</sup> et par an	
Première et deuxième catégories	8,70 €
Troisième catégorie	6,20 €
Minimum perception/an	15,90 €
<b>Habillage façade en saillie nu façade &gt;5cm</b> - par ml et par an	
Première et deuxième catégories	7,70 €
Troisième catégorie	5,10 €
Minimum perception/an	15,30 €
<b>Exposition de véhicules à la vente</b> - par m <sup>2</sup> et par an	
Première et deuxième catégories	66,30 €
Troisième catégorie	45,90 €
<b>Exposition de véhicules (opérations promotionnelles multi marques, etc...)</b>	
Par véhicule et par jour	80 €
<b>Emplacement livraison rapide</b> - par m <sup>2</sup> et par an	
Première et deuxième catégories	76,50 €
Troisième catégorie	40,80 €
<b>Vitrines murales, fixes ou mobiles</b> - par m <sup>2</sup> et par an	
Première et deuxième catégories	11,80 €
Troisième catégorie	8,60 €
Minimum perception/an	21,50 €

PRESTATIONS	2022
<b>Attractions de Noël, Grande roue, patinoire, manège Sapin</b> - par m <sup>2</sup> et par jour	0,20 €
<b>Chalets de Noël sans restauration sur domaine public</b> - par m <sup>2</sup> et par jour	0,50 €
<b>Chalets de Noël avec restauration, bar de nuit sur domaine public</b> - par m <sup>2</sup> et par jour	1,60 €
Supplément branchement électrique 9kw	510 €
<b>Manège de Noël*</b> - par m <sup>2</sup> et par jour	0,20 €
<b>Manèges occasionnels</b> - par m <sup>2</sup> et par mois	1,40 €
<b>Manèges permanents</b> - par m <sup>2</sup> et par mois	3,50 €
<b>Vente ambulante occasionnelle (ballons, bonbons, etc...)</b> - par m <sup>2</sup> et par jour	35 €
<b>Spectacles Marionnettes Guignol etc...</b> - par m <sup>2</sup> et par jour	1,40 €
<b>Emplacements divers voie publique hors marchés (marché des Arts, vente de houx pour Noël, forêt de sapins, etc...)</b> - par m <sup>2</sup> et par jour	1,30 €
<b>Stationnement Champ de Foire</b>	
Camping jusqu'à 5m (les 2 premiers) - unité	110 €
Caravane de 5 à 10m (les 2 premières) - unité	150 €
Caravane + 10m (les 2 premières) - unité	220 €
Camion-remorque / Atelier - par unité	75 €
Caravane supplémentaire	270 €
Fourgon appareils ménagers - par unité	75 €
Camion ou tracteur non autorisé	500 €
Dolly non autorisée	250 €
Électricité : Branchement pour un métier et sa caravane	
6 KW 220 volts	460 €
6 KW 220 volts/38	460 €
9 KW	510 €
12 KW	570 €
18 KW	710 €
24 KW	910 €
35 KW	1 120 €
48KW	1 450 €
60 KW	1 850 €
80 KW	2 030 €
100 KW	2 190 €
120 KW	2 560 €
140 KW	2 790 €
160 KW	2 900 €
180 KW	3 250 €
200 KW	4 120 €
250 KW	4 390 €
Électricité caravanes	
Camping jusqu'à 5m	75 €
Caravane de 5 à 10m	120 €
Caravane + 10m	160 €
Eau :	
Confiseries	165 €
Caravanes	100 €
Grands manèges	460 €
Petits manèges	210 €
Attractions hors période Foire St-Martin - par jour	
Attractions, Grand Cirque et Ménagerie	715 €
Forfait consommation eau	20,50 €
Spectacle de variétés	1 350 €

\*Tarifs permettant d'arrêter le "prix plancher" d'occupation du domaine public en cas de mise en concurrence

PRESTATIONS	2022
<b>Marché place Cassanyes</b>	
Mardi au vendredi (3m profondeur maxi encaissés)	0,90 €
Samedi et dimanche	
Étals - par m <sup>2</sup> et par jour	1,30 €
Abonnés - par m <sup>2</sup> et par mois - sauf décembre pour absences divers	4,60 €
<b>Marché aux Puces - par jour</b>	
Étals	1,70 €
Buvettes - par m <sup>2</sup>	5,40 €
Étals fripes - pour 60m <sup>2</sup>	60 €
<b>Marché place République - par jour</b>	
Carreau simple	12,30 €
1/2 carreau	6,20 €
Camion étal par m <sup>2</sup>	1,60 €
Abonnement mensuel carreau simple	240 €
<b>Marché Méridien - par mois et par m<sup>2</sup></b>	
Étals	1,20 €
Extension étal extérieur	7,90 €
Kiosques	15,70 €
Kiosques à clefs	14,10 €
<b>Secteur Marché aux fleurs</b>	
Carreau simple	6 €
<b>Marchés Moulin à Vent, Clodion, Saint-Martin, Poilus, Belgique, Embruns, Torcatis, Producteurs</b>	
Étals - par m <sup>2</sup>	1,20 €
<b>Marchés antiques, brocantes et livres anciens</b>	
Marchés normaux à la brocante et marchés aux livres - par m <sup>2</sup>	1,80 €
Grandes brocantes et brocantes exceptionnelles - par m <sup>2</sup>	3,50 €
Grande brocante du 11 novembre - par m <sup>2</sup>	4,50 €
Marché aux livres de Noël - forfait	102 €
Marché des antiquaires / Chapiteau période marché de Noël - par m <sup>2</sup> et par jour	1,80 €

PRESTATIONS	2022
<b>Marché de Noël - location</b>	
Chalets 4m x 2m	3 060 €
Supplément branchement électrique 9kw	510 €
<b>Foire du 11 novembre</b>	
Étalagistes - par m <sup>2</sup> et par jour	10 €
Minimum de perception	30 €
Exonération résident 6m linéaire (12m <sup>2</sup> )	Gratuit
<b>Kiosques à journaux - par m<sup>2</sup> et par mois</b>	14,10 €
<b>Restauration rapide - par m<sup>2</sup> et par mois</b>	
Camion pizza et autres commerces ambulants	25,50 €
<b>Troubados médiévales / Fête de la nature - par m<sup>2</sup> pour la période</b>	1,30 €
Supplément branchement électrique	2,20 €
<b>Chalets évènementiels (Têt en fête, etc...)</b>	
Chalets 4m x 2m	3 060 €
Supplément branchement électrique 9kw	510 €
<b>Marchés divers - par jour</b>	
Branchement borne d'électricité	2,20 €
Branchement borne d'eau	2,20 €
<b>Sanitaires publics</b>	
Par utilisation	0,50 €



# PARKINGS ARAGO ET SAINT-MARTIN

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

**SLO**  
**TARIFS 2022**

ID : 066-216601369-20211216-149050-DE

Prestations	2022
<b>Tarifs horaire Arago et Saint-Martin</b>	
15 mn	0,60 €
30 mn	1,20 €
45 mn	1,70 €
1 heure	2,20 €
1 heure 15 mn	2,70 €
1 heure 30 mn	3,20 €
1 heure 45 mn	3,70 €
2 heures	4,20 €
2 heures 15 mn	4,70 €
2 heures 30 mn	5,20 €
2 heures 45 mn	5,70 €
3 heures	6,20 €
3 heures 15 mn	6,70 €
3 heures 30 mn	7,20 €
3 heures 45 mn	7,70 €
4 heures	8,20 €
4 heures 15 mn	8,70 €
4 heures 30 mn	9,20 €
4 heures 45 mn	9,70 €
5 heures	10,20 €
6 heures	10,70 €
7 heures	11,20 €
8 heures	11,70 €
9 heures	12,20 €
10 heures	12,70 €
11 heures	13,20 €
12 heures	13,70 €
13 heures	13,70 €
au-delà des 14 heures	16 €
<b>Tarifs spéciaux Arago et Saint-Martin</b>	
Tarif de nuit (19h à 8h)	2 €
Tarif midi (12h à 14h)	2 €
<b>Tarif spécial Saint-Martin</b>	
Tarif du samedi (8h à 00h)	2 €

Prestations	2022
<b>Abonnement parking Arago</b>	
Mensuel	96 €
Trimestriel	280 €
Annuel	980 €
<b>Abonnement parking Saint-Martin</b>	
<i>Mensuel</i>	
▶ 7X24 permanent	106 €
▶ Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 76€ le deuxième abonnement et 70€ dès le troisième	82 €
▶ Résident et professionnel - quartier prioritaire	60 €
<i>Trimestriel</i>	
▶ 7X24 permanent	297 €
▶ Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 215€ le deuxième abonnement et 200€ dès le troisième	236 €
▶ Résident et professionnel - quartier prioritaire	180 €
<i>Annuel</i>	
▶ 7X24 permanent	1 056 €
▶ Bureau Lundi-Samedi (8h à 20h) : tarifs dégressif de 755€ le deuxième abonnement et 700€ dès le troisième	820 €
▶ Résident et professionnel - quartier prioritaire	700 €
<b>Cartes professionnelles et touristes parking Arago</b>	
3 jours	22 €
4 jours	29 €
5 jours	35 €
6 jours	42 €
7 jours	48 €
8 jours	55 €
9 jours	62 €
10 jours	68 €
11 jours	75 €
12 jours	81 €
13 jours	88 €
14 jours	95 €
1 mois	110 €
<b>VÉLOSTATION - location de vélos</b>	
Demi-tarif pour les étudiants et les titulaires de cartes d'abonnement CTPM, location gratuite pour les usagers du parking Arago	
Demi-journée (4h)	1,50 €
Journée	3 €
Mois	15 €
Trimestre	30 €
Caution / Tarif dégressif appliqué en cas de non retour ou vol du vélo	500 €
Gardiennage de vélos (au trimestre)	20 €

## TICKETS PARKING - COMMERCANTS

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 066-216601369-20211216-149050-DE

SLO  
TARIFS 2022

Prestations	2022
Aux commerçants de la commune dans le cadre de la convention "Tickets parking" et pour un stationnement de leur clientèle dans les parkings : <b>Central Parking, Wilson, République, Catalogne, Clemenceau, Saint-Martin, Arago</b>	
Carnet de 50 tickets (à valeur nominale de 1€ le ticket)	<b>21 €</b>
500 premiers tickets	<b>Gratuit</b>

### Gratuité totale (livraison, prêt, récupération, montage)

- ▶ Demandes émanant des écoles publiques et privées de la Ville
- ▶ Demandes pour les manifestations organisées par la Ville (Visa, Sanch, Fête des quartiers, Fête des voisins, Fête de la musique, Saint-Jean, etc...)
- ▶ Demandes émanant d'associations ou d'organismes intervenant strictement pour les agents de la commune
- ▶ Demandes émanant des comités d'animation des Mairies de Quartier
- ▶ Demandes liées aux braderies d'été et d'hiver quand elles émanent d'associations de commerçant (livraison en 2 ou 3 points prédéfinis), à charge pour lesdites associations de gérer la distribution et la récupération sur ces sites

### Gratuité partielle

- ▶ Demandes émanant d'associations de type loi 1901 dont le siège social est à Perpignan et qui organisent des manifestations sur le territoire de Perpignan
- ▶ Prêt, livraison, récupération, montage du matériel gratuit jusqu'à concurrence des quantités annuelles suivantes pour une durée maximale de 5 jours consécutifs. Ces quantités pourront au maximum être réparties dans l'année civile sur 3 manifestations : 150 chaises - 25 tables - 25 barrières - 16 m<sup>2</sup> de podium - 25 grilles d'exposition
- ▶ Paiement total au delà de ces quantités annuelles de matériels ou de 3 manifestations
- ▶ Pour toute demande de podium d'une surface supérieure à 16 m<sup>2</sup> c'est la surface totale du podium demandé qui fera l'objet d'une facturation et non seulement l'excédent

### Paiement intégral (livraison, prêt, récupération, montage)

- ▶ Demandes émanant des établissements à but lucratif
- ▶ Demandes émanant de collectivités publiques et établissements publics
- ▶ Demandes émanant d'administrations ou de personnes morales publiques
- ▶ Demandes émanant d'associations organisant des manifestations en dehors du périmètre de la Ville de Perpignan.
- ▶ Demandes émanant des régies ou organismes autonomes (palais des congrès et des expositions, théâtre de l'Archipel , etc...)

### Partenariat Ville

- ▶ Les manifestations bénéficiant d'un partenariat avec la ville de Perpignan feront l'objet d'une convention signée entre la Ville et l'organisateur qui précisera les conditions de fournitures ou de matériels nécessaires à l'association par la ville de Perpignan.
- ▶ Toute demande payante fera l'objet d'émission d'un devis. Le prêt sera assuré après acceptation du devis. Les titres de recettes inférieurs à 50€ ne seront pas mis en recouvrement.
- ▶ Pour toute livraison, un forfait minimum de livraison de 80€ sera perçu.
- ▶ La livraison sera proposée sur le territoire de la ville de Perpignan uniquement. Pour toutes demandes extérieures, la prise en charge par le demandeur au CTM sera obligatoire.
- ▶ Par ailleurs, pour les demandes sur le territoire de la ville de Perpignan, la livraison ne sera proposée que si l'effectif des agents disponibles du service le permet.
- ▶ Les demandes devront parvenir aux services de la Ville, au minimum, 1 mois avant la date de la manifestation.
- ▶ En cas de désaccord déontologique sur l'objet d'une manifestation, la Ville se réserve le droit de refuser d'accorder un prêt de matériel.

## CONDITIONS DE PRÊT

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO  
TARIFS 2022

ID : 066-216601369-20211216-149050-DE

Prestations	Forfait 5 jours	Par jour en plus
<b>TABLE - unité</b>		
Location	8,20 €	3 €
Livraison-récupération	1,50 €	
Mise en place	1,50 €	
<b>CHAISE - unité</b>		
Location	2,20 €	2 €
Livraison-récupération	1,50 €	
Mise en place	1,50 €	
<b>BARRIÈRE de Police - unité</b>		
Location	6 €	3 €
Livraison-récupération	2 €	
Mise en place	2,50 €	
<b>GRILLE d'exposition / PANNEAU de séparation - unité</b>		
Location	10 €	3 €
Livraison-récupération	1,50 €	
Mise en place	1,50 €	
<b>POTELET / POTEAU / PLOT - unité</b>		
Potelet : location	8 €	2,50 €
Poteau indicateur sur pied : location	6 €	2,50 €
Potelet ou poteau : livraison- récupération	2 €	
Plot de lestage de 200 kg : location	6 €	5 €
Plot de lestage : livraison-récupération	41 €	
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : location	22 €	12 €
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : livraison-récupération	85 €	
<b>PAVOIS - unité</b>		
Location	4 €	1,50 €
Socle pavois	2,50 €	1 €
Pavois et socle : livraison-récupération	1,50 €	
Pavoisement : 2 agents + nacelle / par heure	160 €	
<b>PODIUM - par mètre carré</b>		
Location	8,50 €	3 €
Livraison-récupération	6,50 €	
Mise en place	6,50 €	
<b>TRIBUNE - par siège</b>		
Location/5 jours	9 €	3 €
Livraison-récupération	7 €	
Mise en place	7 €	
Tribune mobile 124 places	1 100 €	
Tribune mobile : livraison-récupération-mise en place	450 €	
<b>URNE - unité</b>		
Location	25 €	6 €
Livraison-récupération	10 €	
<b>ISOLOIR - unité</b>		
Location	32 €	7,50 €
Livraison-récupération	16 €	

Prestations	Forfait 5 jours	Par jour en plus
<b>COFFRET électrique - par coffret</b>		
Location P<36KVA	50 €	10 €
Location P>36KVA	80 €	12 €
Branchement EDF	47 €	
Contrôle technique - par coffret	40 €	
Pose-dépose coffret	240 €	
<b>PROJECTEUR type cormoran - unité</b>		
Location	15 €	4 €
Pose-dépose	56 €	
<b>MÂT métallique de 5 m - unité</b>		
Location	10 €	3 €
Pose-dépose	84 €	
<b>GUIRLANDE lumineuse - par ML</b>		
Location	2 €	0,50 €
Pose-dépose	7 €	
<b>BLOC AUTONOME d'éclairage de secours - unité</b>		
Location	50 €	12 €
Pose-dépose	60 €	
Ballon éclairage de secours grandes manifestations	100 €	20 €
<b>ÉLECTRICITÉ - unité</b>		
Rallonge électrique 25 m : location (prise en charge au CTM)	15 €	4 €
Passé câble extérieur : location	20 €	10 €
Passé câble extérieur : livraison-récupération	5 €	
<b>SÉCURITÉ- unité</b>		
Extincteur : location (prise en charge au CTM)	10 €	3 €
<b>CABINE WC</b>		
Sur branchement réseau : location	200 €	50 €
Sur branchement réseau : livraison-récupération	100 €	
Sur branchement réseau : réseau installation	80 €	
Chimique : location	300 €	70 €
Chimique : nettoyage-désinfection	70 €	
Chimique : livraison-récupération	70 €	
<b>ÉVIER INOX - unité</b>		
Location	100 €	25 €
Livraison-récupération	50 €	
Branchement	50 €	

Prestations	2022
<b>SIGNALÉTIQUE</b> confection sur banderole ou panneau	
Sans fourniture support - par mètre carré	50 €
Avec fourniture support - par mètre carré	95 €
Câble de suspension (location-pose-dépose) - forfait 5 jours	200 €
<b>CHALET BOIS - par jour</b>	
Location	10 €
Pose-dépose	700 €
<b>ÉCHOPPE - par jour</b>	
Location	5 €
Pose-dépose	500 €
<b>MAIN D'OEUVRE</b> (manutentionnaire ou électricien) - par heure	
Jours ouvrés de 6 h à 22 heures	40 €
Dimanche ou jours fériés ou heures de nuit	60 €



## REPLACEMENT DE MATERIEL

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

**SLO**  
TARIFS 2022

ID : 066-216601369-20211216-149050-DE

Prestations - à l'unité	2022
Chaise monobloc Denver grise	56,40 €
Table pliante (en polypropylène) 180 cm	79 €
Housse personnalisée pour table pliante	112,70 €
Grille caddie grand modèle 2 m x 1,20 m	181 €
Grille caddie petit modèle 2 m x 0,75 m	122 €
Grille Labelexpo 2 mx1m	179 €
Barrière "Vauban" en 2 m	82 €
Verre whisky	3,65 €
Verre apéritif	2,15 €
Coupe à Champagne	2,45 €
Casier de 36 verres	69,50 €
Casier de 25 verres	59,50 €
Lampe élections	27,50 €
Urne transparente	290 €
<b>PAVOIS</b>	
Pavois français (1,00 m x 1,50 m)	24,30 €
Pavois français (1,20 m x 1,80 m)	36,20 €
Pavois français (1,50 m x 2,25 m)	44,65 €
Pavois français (3,00 m x 2,00 m)	58 €
Pavois catalan (1,00 m x 1,50 m)	58 €
Pavois catalan (1,20 m x 1,80 m)	85,20 €
Pavois catalan (1,50 m x 2,25 m)	131,50 €
Pavois catalan (3,00 m x 2,00 m)	182,50 €
Pavois européen (1,00 m x 1,50 m)	32,50 €
Pavois européen (1,20 m x 1,80 m)	51 €
Pavois européen (1,50 m x 2,25 m)	63 €
Pavois européen (3,00 m x 2,00 m)	76 €

Prestations - à l'unité	2022
<b>ORIFLAMME</b>	
Oriflammes françaises (0,40 m x 1,20 m)	20 €
Oriflammes françaises (2,50 m x 0,90 m)	66 €
Oriflammes françaises (3,00 m x 0,80 m)	65 €
Oriflammes françaises (5,00 m x 1,40 m)	148 €
Oriflammes françaises (1,40 m x 10 m)	305 €
Oriflammes catalanes (1,20 m x 0,40 m)	41,50 €
Oriflammes catalanes (1,50 m x 0,50 m)	71,30 €
Oriflammes catalanes (2,50 m x 0,90 m)	84,50 €
Oriflammes catalanes (3 m x 0,90 m)	99,40 €
Oriflammes catalanes (5 m x 1,40 m)	188 €
Oriflammes catalanes (10 m x 1,40 m)	405 €
Oriflammes européennes (1,20 m x 0,40 m)	42 €
Oriflammes européennes (2,50 m x 0,90 m)	101 €
Oriflammes européennes (3 m x 0,80 m)	111 €
Oriflammes européennes (10 m x 1,40 m)	275 €
Drapeaux français (0,60 m x 0,90 m)	14,60 €
Drapeaux catalans (0,60 m x 0,90 m)	33 €
Drapeaux européens (0,60 m x 0,90 m)	24 €
<b>LAMBREQUIN (banderole)</b>	
- français maille polyester (5 m x 0,76 m)	71 €
- français maille polyester (10 m x 0,76 m)	132 €
- catalan maille polyester (5 m x 0,76 m)	96 €
- catalan maille polyester (10 m x 0,76 m)	175 €
- européen maille polyester (5 m x 0,76 m)	98 €
- européen maille polyester (10 m x 0,76 m)	174,50 €
- français en tissu le mètre	5,05 €
- catalan en tissu le mètre	5,90 €
- français en polyester le mètre	9,70 €
- catalan en polyester le mètre	9,70 €

## DEFAILLANCE DES PROPRIETAIRES

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO  
TARIFS 2022

ID : 066-216601369-20211216-149050-DE

Prestations	Unité	LOCATION forfait de 5 jours	LOCATION par jour supplémentaire	FACTURATION perte ou détérioration
Barrière de police ou type Héras : location	unité	6 €	3 €	82 €
Étai : location	unité	2 €	1 €	23 €
Madrier : location	ml	1 €	0,50 €	7 €

### FOURNITURES

Plaque de contreplaqué pour refermer des ouvertures	m <sup>2</sup>	22 €
Plaque métallique pour refermer des ouvertures	m <sup>2</sup>	12 €
Cylindre pour remplacement serrure	unité	15 €
Blocs 20x20x50 pour refermer des ouvertures	m <sup>2</sup>	10 €

### LOCATION

Nacelle - engin + chauffeur - hors main d'œuvre	heure	120 €
Échafaudage - hors main d'œuvre	m <sup>2</sup>	12 €

### MAIN D'OEUVRE liée à une intervention (manutentionnaire, agent des ateliers ou agent d'astreinte)

Jours ouvrés - de 6h à 22h	heure	40 €
Dimanches, jours fériés ou heures de nuit (de 22h à 6h)	heure	60 €

Prestations	2022
<b>Photocopies noir et blanc</b>	
Page A4	0,18 €
Page A3	0,45 €
<b>Photocopies ou impressions couleurs</b>	
Page A4	0,37 €
Page A3	0,89 €
<b>Tirages de plan</b>	
Format A2	0,21 €
Format A1	0,44 €
Format A0	0,90 €
Format non normalisé le m <sup>2</sup>	0,90 €
<b>Sorties originaux sur imprimante ou traceur</b>	
Format A4	2,60 €
Format A3	3,97 €
Format A2	5,28 €
Format A1	6,55 €
Format A0	11,87 €
Format non formalisé le m <sup>2</sup>	11,87 €
Maind'œuvre - heure de travail	51,93 €
<b>Photographies en couleur</b> (vente aux particuliers pour usage personnel)	
Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue au sol	10 €
Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue en nacelle	15 €
Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue aérienne	31 €
Clefs USB	8 €

NB : une page est une seule face d'un feuillet, le recto-verso correspond donc à deux pages.

## VACCINATIONS

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO  
TARIFS 2022

ID : 066-216601369-20211216-149050-DE

Prestations	2022
Typhoïde (TYPHERIX)	30 €
Méningite A+C	37 €
Hépatite A - adulte	35 €
Hépatite A - enfant	17 €
Hépatite A et B adulte	40 €
Méningite A, C, Y, W135	50 €
<b>SUR COMMANDE :</b>	
Rage préventive (Rabique)	45 €
Carnet de vaccinations international	5 €

## CIMETIERES

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO  
TARIFS 2022

ID : 066-216601369-20211216-149050-DE

Prestations	2022
<b>Concession</b> - par mètre carré	
15 ans (tous cimetières)	180 €
30 ans (tous cimetières)	309 €
<b>Perpétuelle</b> - par mètre carré	
Sud, Haut-Vernet	816 €
Saint-Martin, Ouest, Est	1 242 €
<b>Dépôt provisoire</b>	
Délai inférieur à une semaine	Gratuit
1er mois	60 €
2ème mois	80 €
3ème mois	100 €
4ème mois	120 €
5ème mois	140 €
6ème mois	160 €
<b>Droit d'entrée des véhicules</b>	
Transport pierre tombale	21 €
<b>Construction caveau</b>	
Jusqu'à 2,20 m de largeur	53 €
Au-delà de 2,20 m de largeur	69 €
<b>Columbarium</b> (tous cimetières)	
30 ans (par case pour 2 urnes)	516 €
<b>Concession caveau collectif</b>	
Cimetières du Sud (du n°1 au 1488) et du Haut-Vernet (du n°1 au 1232)	
30 ans (par case)	960 €
50 ans (par case)	1 600 €
Cimetière Haut-Vernet (du n°1233 au 1406)	
30 ans (par case)	1 503 €
50 ans (par case)	2 505 €
Cimetière du Sud (du n°1489 au 1668)	
30 ans (par case)	1 799 €
50 ans (par case)	2 998 €
<b>Montant des vacations funéraires allouées aux commissaires de Police</b>	20 €

<b>DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE</b>	<b>2022</b>
Délivrance d'un second livret de famille dans le cadre d'une séparation	<b>Gratuit</b>
Délivrance d'un second livret de famille dans les cas de perte, vol, détérioration ou destruction du livret original	<b>10 €</b>

## CONDITIONS GÉNÉRALES

L'utilisation des installations sportives pourra être mise à disposition gratuitement pour les associations de la Ville de Perpignan.

Un jeu de clefs sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès à certaines installations sportives selon la convention d'occupation.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque clef de remplacement sera facturée comme suit : clef ordinaire 5 € / clef MULT-T-LOCK 60 €.

Dans le cadre de dégradations constatées lors de l'occupation de structures sportives, l'association remboursera la remise en état des dégâts sur production par la Ville de devis ou de factures.

*NB : les tarifs conventionnés entre la Ville, la Région et le Département ne figurent pas dans les tarifs publics de la commune.*

### PARC DES SPORTS - par heure

Hall d'entrée ou patio	<b>33 €</b>
Halle + tribunes	<b>43 €</b>
Gymnase	<b>38 €</b>
Salles (danse, musculation, combat)	<b>23 €</b>
Combinés extérieurs	<b>20,50 €</b>
Terrains (1 à 5)	<b>32,50 € sans lumière 42,50 € avec lumière</b>
Stade d'athlétisme	<b>32,30 € sans lumière 42,30 € avec lumière</b>
Tatamis de judo (2 m²) par journée	<b>5 €</b>

### GYMNASES - par heure

Alsina + tribunes ; Pons + tribunes	<b>43 €</b>
Pagnol ; Diaz ; Clos-Banet ; Lurçat ; salle H. Blanc ; Theys ; Garrigole ; salle Brutus ; salle de boxe R. Rolland ; S. Salvat ; Saint-Gaudérique ; Baxellerie dojo ou escrime	<b>38 €</b>

### SALLE DES FESTIVITÉS - par heure

Conférences ou réunions	<b>gratuit</b>
-------------------------	----------------

### SALLE DE COMBAT ETIENNE GIMENEZ - par heure et par salle

	<b>30,50 €</b>
--	----------------

### LOCATION TERRAINS / STADES

Stade Aimé Giral - par jour	<b>12 100 €</b>
Stade Gilbert Brutus - par jour	<b>11 100 €</b>
Terrain d'honneur A. Giral ou G. Brutus + vestiaires - par heure	<b>73,50 € sans lumière 93 € avec lumière</b>
J. Laffon ; R. Ramis, Saint-Assisclé, Porte d'Espagne ; J. Lurçat ; Clos-Banet ; J. Sbroglia ; plaine de jeux A. Sanac ; San-Vicens ; terrain Foyer de l'Enfance ; J. Rousset ; annexe A. Giral ; Mailloles ; Vernet-Salanque ; terrain tir à l'arc - par heure	<b>32,50 € sans lumière 42,50 € avec lumière</b>

### TERRAINS EXTÉRIEURS

Pons ; Pagnol ; Lurçat ; Clos Banet ; Diaz ; annexe Laffon ; Saint-Gaudérique ; Mailloles ; Dagneau ; Redan ; Bourrat - par heure	<b>20,30 €</b>
Pistes skate-park - par jour Pistes street-park - par jour	<b>12 100 €</b>

### SKATE PARK

Sans lumière - par heure	<b>32,50 €</b>
Avec lumière - par heure	<b>42,50 €</b>
Manifestations exceptionnelles	<b>2 020 € à la journée 1 320 € à la demi-journée</b>

**Forfait de non-utilisation du créneau horaire**

**59,50 €**